

L'INSTAURATION D'UN CONSEIL DES SHERBROOKOISES :

Un projet inclusif en matière d'égalité entre les genres

Avis du Collectif Sherbrooke Féministe
À l'attention des membres élu.e.s au Conseil municipal de Sherbrooke



L'instauration d'un Conseil des Sherbrookoises : Un projet inclusif en matière d'égalité entre les genres

Cet avis est déposé le 20 novembre 2017 au Conseil municipal de Sherbrooke, situé en territoire abénaki.

Comité de travail

Marie-Danielle Larocque, Sarah Beaudoin, Dominique Vigneux-Parent, Mélanie Lemay, Marie-Claude Paradis-Vigneault et Marie-Eve Millette

Recherche & Rédaction

Marie-Danielle Larocque

Révision linguistique

Annissa Laplante

Illustration page couverture

Marine S.

N.B. : L'illustration provient du groupe *Le Féminisme avec bienveillance* et a été modifiée avec l'accord de l'artiste. Site de l'artiste [en ligne] : <<http://dansmontiroir.wordpress.com>>

Inspiration du graphisme

Conseil des Montréalaises, 2017. *Montréal, une ville festive pour toutes. Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal.* 60p [en ligne] : <<http://bit.ly/2utozJQ>>

Collectif Sherbrooke Féministe

sherbrooke.feministe@gmail.com

<https://sherbrookefeminist.wixsite.com/sherbyfeministe>



SherbFeministe

Le Collectif Sherbrooke Féministe	1
Introduction	2
Cadre théorique	3
• Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)	3
• Division sexuelle du travail.....	5
• <i>Empowerment</i>	5
• Inclusion sociale.....	6
• Non-mixité choisie.....	6
• Parité politique.....	7
• Plafond de verre.....	7
• Rapports sociaux de sexe.....	7
• Quota.....	7
Données statistiques générales	8
• Femmes et agressions à caractère sexuel.....	8
• Particularités des femmes âgées.....	9
• Femmes dans les espaces publics et les transports.....	9
Comité Femmes et Ville	10
• Historique.....	10
• Rôles et mandats.....	11
• Avantages.....	12
PROJET : Conseil des Sherbrookoises	13
• Sherbrooke, ville féministe?.....	14
• Proposition du Collectif Sherbrooke Féministe.....	15
• La démarche en 12 temps.....	16
• Particularités de la non-mixité choisie.....	18
Partenariats	19
Appuis citoyens et organisationnels	20
Conclusion	21
Documentation consultée	22
Annexe A : Foire aux questions – F.A.Q.	26
Annexe B : Questionnaire « Votre ville est-elle à la mesure des femmes? »	28
Annexe C : Exemple d'une résolution de Conseil municipal	30

Le Collectif Sherbrooke Féministe

Créé au printemps 2017 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et de la Grève internationale des femmes, le Collectif Sherbrooke Féministe est une initiative 100% citoyenne et autonome. Il fonctionne selon une non-mixité choisie, par et pour les personnes s'identifiant partiellement ou totalement comme femmes.

Il a pour objectifs de :

- Mettre en lumière les enjeux féministes locaux et municipaux;
- Mobiliser les Sherbrookoises et leurs allié.e.s dans une perspective d'*empowerment* et d'intersectionnalité;
- Organiser différents événements populaires;
- Proposer des changements et des mesures concrètes visant l'amélioration des conditions d'existence des Sherbrookoises, leur visibilité, leur participation citoyenne et politique ainsi que leur représentativité, notamment sur le plan municipal.

Nos campagnes de mobilisation, nos actions, nos partenariats et autres activités se situent dans une démarche d'éducation populaire.

Le Collectif porte deux projets particuliers : l'instauration d'une Politique de communication épiciène et inclusive à la Ville ainsi que la mise sur pied d'un Conseil des Sherbrookoises, une instance consultative et participative par et pour les femmes, réunissant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes.

Le Collectif Sherbrooke Féministe

Introduction

Introduction

Les enjeux féministes sont multiples, tout comme les inégalités qui persistent. Les femmes sont encore sous-représentées dans les instances décisionnelles, notamment sur la scène municipale. Elles vivent également plus de violences, occupent des emplois davantage atypiques, gagnent un salaire moins élevé que les hommes, en plus de vivre des discriminations quotidiennes et du sexisme ordinaire, pour ne nommer que ces enjeux-là.¹

Il importe également de souligner que les structures actuelles maintiennent l'invisibilité des femmes qui vivent à l'intersection de différentes oppressions (femmes racisées ou immigrantes, femmes en situation d'handicap, femmes de la diversité sexuelle, femmes autochtones, etc.). Pourtant, peu de mécanismes sont mis en place pour s'assurer de répondre à leurs besoins ni pour favoriser leur participation citoyenne.

L'importance du rôle des villes en termes d'organisation et d'offre de services à la population s'intensifie de plus en plus, surtout dans le contexte du projet de loi 122 visant principalement reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs². Alors que l'égalité entre les genres est un principe reconnu tant au niveau fédéral que provincial, ainsi que dans plusieurs sociétés, les municipalités peuvent – et doivent – jouer un rôle de leader dans l'atteinte de celle-ci. Ainsi, des actions concrètes sont possibles pour l'appliquer à la vie quotidienne sur la scène municipale, en s'assurant notamment de la participation des citoyennes et en répondant à leurs besoins spécifiques. Il s'agit de démontrer officiellement la préoccupation de la municipalité envers l'égalité dans ses principes de gouvernance, dans les services offerts et dans son développement urbain.

¹ Conseil du statut de la femme, 2015. *Portrait statistique Égalité Femmes-Hommes*. Gouvernement du Québec, 86p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_region_estrie.pdf

² *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, RLRQ 2017, c 13.

Cadre théorique

Nous vous présentons le cadre théorique avec lequel nous travaillons, afin que chaque parti impliqué puisse avoir les mêmes référents pour la compréhension de ce projet.

Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+), aussi appelée Analyse comparative selon les sexes (ACS+)

« L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) est une perspective qui permet de développer des outils d'analyse et de gouvernance pour avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS+ est un processus d'analyse qui vise à mettre en lumière les interactions entre le genre et d'autres différences sociales ou d'autres marqueurs identitaires tels que le statut socio-économique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité. C'est une forme d'analyse qui rejette le postulat selon lequel le genre est la seule forme valide de discrimination à combattre et qui reconnaît la complexité de l'identité et du statut pour les femmes et les hommes.

L'objectif est de révéler l'existence de formes de discrimination basée sur la rencontre du genre et de ces autres distinctions (discriminations croisées), sans en présumer la présence ou l'absence. C'est un processus d'analyse qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les personnes de toutes origines par la prise d'orientations et d'actions par les instances décisionnelles de la société, sur le plan local, régional et national.

L'ADS+ a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions de l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS+ mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait.

L'égalité est conçue comme une notion qui propose que les personnes de diverses origines et conditions aient des possibilités égales d'exercer pleinement leurs droits, d'exploiter leur potentiel ainsi que de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. »³

³ Conseil des Montréalaises, 2016. *Les femmes au centre de la ville*. 24p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2qTUpkq>>

La Fédération canadienne des municipalités exprime très bien la pertinence d'utiliser l'ADS+ au niveau du palier municipal :

« Les municipalités et leurs partenaires ont tout à gagner à intégrer l'approche différenciée selon les sexes dans la planification et la réalisation de leurs activités. Cet instrument d'analyse leur permet, entre autres, de mieux cibler leurs actions en fonction des besoins particuliers de leurs citoyennes et citoyens. Du coup, ils ont la certitude que chacune de leurs décisions aura un effet positif sur la vie de tous et toutes.

L'approche différenciée garantit ainsi une gestion plus efficace de l'ensemble des ressources humaines et financières, puisqu'elle répond de façon ciblée aux besoins spécifiques de la population. Si l'on ajoute à cette approche d'autres indicateurs comme l'âge, l'origine, le statut familial ou le niveau de revenus, on peut encore mieux cibler les besoins des diverses composantes de la population.

L'application à la gestion municipale de l'approche différenciée selon les sexes, ou approche intégrée de l'égalité, assure la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes, dans un objectif de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population. Des activités de sensibilisation et de formation à cette approche sont régulièrement offertes au personnel des services et des arrondissements, ainsi qu'aux élu.e.s et aux partenaires de la Ville.

L'identification des besoins de la population et l'évaluation de l'offre de services sont réalisées en tenant systématiquement compte des données ventilées selon les sexes. L'application de cette approche est au cœur de la politique d'égalité femmes/hommes. La préparation des budgets municipaux intègre aussi cette dimension pour s'assurer que les dépenses et les investissements contribuent à la réduction de ces inégalités et à l'accroissement de la capacité des citoyennes à améliorer leurs conditions de vie (accès au logement, transport, emploi, sécurité, loisirs, etc.). »⁴

L'ADS+ est utilisée tant par le gouvernement du Québec dans sa *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (2017) que par le gouvernement du Canada sous la dénomination ACS+ dans sa *Politique d'aide internationale féministe du Canada* (2017).

⁴ Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*. 59p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.fcm.ca/Documents/reports/Women/A_City_Tailored_to_Women_The_Role_of_Municipal_Governments_in_Achieving_Gender_Equality_FR.pdf>

Division sexuelle du travail

« Renvoie à la répartition sexuée des tâches, soit l'attribution de tâches différentes aux personnes selon leur sexe/genre. Elle concerne l'ensemble des tâches exécutées en général par les femmes et les hommes au sein de la collectivité ou à la maison et montre clairement l'interdépendance du travail effectué par les femmes et par les hommes, notamment du fait que ce sont les femmes qui exécutent la plus grande partie des tâches non rémunérées à la maison (travail dit de «reproduction») tandis que les hommes effectuent majoritairement un travail rémunéré (travail dit de «production») au sein de la collectivité. Des facteurs tels que l'éducation, la technologie, les changements économiques, et les crises modifient les rôles féminins et masculins de même que la répartition des tâches au sein de la société. »⁵

Empowerment

L'*empowerment* peut être vu de trois manières. D'abord, comme un processus par lequel les individus et les collectivités acquièrent la capacité d'exercer un pouvoir. Ensuite, comme un état, c'est-à-dire avoir la capacité d'exercer un pouvoir. Finalement, comme une approche, plus spécifiquement comme une orientation stratégique des interventions sociales et communautaires visant à développer la capacité d'exercer un pouvoir d'un individu ou d'une communauté.

L'*empowerment* repose sur quatre (4) idées principales :

- Les individus et les collectivités ont le droit de participer aux décisions qui les concernent;
- Les compétences requises pour participer aux décisions sont déjà présentes (le potentiel pour les acquérir existe);
- Une personne ou une communauté ne peut pas faire le cheminement d'*empowerment* pour une autre;
- Le processus d'*empowerment* de la personne ou de la communauté débute par sa participation volontaire et repose sur elle (ne peut pas être forcé).

C'est aussi la capacité que possède une personne ou une communauté de choisir librement (ce qui requiert la présence d'une alternative), de transformer son choix en une décision (ce qui requiert la capacité d'analyser) et d'agir en fonction de sa décision (ce qui veut dire être prêt à assumer les conséquences de l'action) en d'autres mots, la capacité de prendre un risque.⁶

⁵ Fédération des femmes du Québec, 2013. *Glossaire du Cahier de propositions*. États généraux de l'action et de l'analyse féministes, 11p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://www.etatsgenerauxdufeminisme.ca/images/documents/Glossaire_-_Final_-_14_octobre_2013.pdf>

⁶ Ninacs, W. et La Clé, 2003. *Citoyenneté au quotidien : ouvrir des espaces et des possibles (Transparent sur l'empowerment)*. Montréal : La Clé. p 1-3.

Inclusion sociale

« Processus complexe de co-création d'un projet social qui reconnaît les possibilités et la diversité des participations de chacun.e, en tant que membre socialement valorisé. Ce projet social ne peut s'opérer sans reconnaissance et redistribution des ressources matérielles, mais aussi des droits, des pouvoirs et des possibilités. »⁷

- Exemple : MADA (Municipalité amie des aîné.e.s)

Non-mixité choisie

La non-mixité est une pratique consistant à organiser des événements, comités, organisations, etc. réservés aux personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme opprimés ou discriminés, sans inclure la participation de personnes appartenant à d'autres groupes considérés comme dominants, afin de ne pas reproduire les schémas de domination sociale et ainsi libérer la parole.

Lorsqu'elle est mise en pratique, la non-mixité est conçue comme un moyen pour des personnes subissant des discriminations systémiques de partager des expériences communes et de s'exprimer librement dans un endroit où elles risquent moins d'être remises en cause par d'autres personnes et où leur expérience vécue risque moins d'être questionnée ou délégitimée. Les participant.e.s doivent pouvoir s'exprimer sans ressentir le besoin de s'autocensurer ou de se justifier ni la crainte de blesser. Les espaces non-mixtes sont utiles pour libérer la parole, en permettant à certaines personnes d'oser livrer des expériences qu'elles n'auraient pas exprimées autrement.

La non-mixité permet également aux participant.e.s de se savoir dans un espace sécurisant, ce qui permet d'éviter de reproduire des rapports de domination sociale. La non-mixité peut être conçue comme une démarche d'*empowerment* qui permet aux participant.e.s d'augmenter leur confiance personnelle et de s'affirmer, y compris dans d'autres contextes. Les réunions non-mixtes sont ainsi employées par différents groupes sociaux considérés comme opprimés : les femmes, les personnes racisées et immigrantes, les personnes trans et de la diversité sexuelle ainsi que des personnes se situant à l'intersection de plusieurs groupes.⁸

⁷ Billette V., Lavoie J.P., Séguin A.M. et I. Van Pevenage, 2012. *Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution*. *Frontières*, 25 (1), 10-30.

⁸ L'R des centres de femmes du Québec, 2014. *La non mixité dans les centres de femmes. Échos des discussions des centres et des tables régionales 2012/2013*. 44p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <http://www.rcentres.qc.ca/files/rappor_tnonmixite.pdf>

Parité politique

« Qui parvient à être représenté politiquement de façon égale, équivalente. Si on atteignait la parité politique pour les femmes, la moitié des élu.e.s seraient des femmes parce qu'elles forment 50% de la population. Dans le milieu du travail, un comité paritaire est un comité qui présente autant de représentants des employeurs que des employés. La zone de parité ou la zone paritaire est une conception qui réfère à un équilibre de 40/60 entre les femmes et les hommes au sein d'un groupe. »⁹

Plafond de verre

« Désigne l'ensemble des mécanismes visibles et invisibles qui empêchent les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans la hiérarchie. Ces mécanismes peuvent être externes aux organisations en cause (socialisation, inégal partage des tâches domestiques, etc.) ou internes (recrutement, promotion). »¹⁰

Rapports sociaux de sexe

« Ensemble des caractéristiques propres à une culture, qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes, les rapports entre eux et la façon dont ces rapports sont établis par la société. Dans les théories féministes, les rapports sociaux de sexe réfèrent au statut des femmes comparativement à celui des hommes. Nous parlons donc souvent de rapports de sexes inégalitaires où les femmes sont dominées par les hommes qui possèdent, dans les faits, davantage de droits et privilèges. La notion de rapports sociaux de sexes inclut et prolonge en quelque sorte la notion de genre en référant plus spécifiquement aux rapports entre les sexes tels que socialement construits dans une société donnée et tels qu'ils se nouent entre les femmes et les hommes en raison de leurs aptitudes, de leurs tâches et de leurs responsabilités. Cette formulation est donc liée de façon étroite à la division sexuelle du travail entre les femmes et les hommes et insiste sur le caractère relationnel et dynamique des rapports de pouvoir liés au sexe dans ce qu'ils ont de social, culturel et politique. »¹¹

Quota

Un quota représente « l'établissement d'un pourcentage minimal de femmes dans un parlement ou lors des mises en candidatures afin de viser la parité. Ce type de mesure force les partis et les élites politiques à recruter, sélectionner et nommer plus de femmes pour occuper des postes politiques. Plusieurs types de quotas existent. Ces mesures peuvent être temporaires et sont assorties de sanctions, dans la majorité des cas. »¹²

⁹ Conseil du statut de la femme, 2015. *Avis - Les femmes en politique: en route vers la parité*. 140p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf>

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Fédération des femmes du Québec, 2013. *Glossaire du Cahier de propositions*. États généraux de l'action et de l'analyse féministes, 11p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 <<http://bit.ly/2jyBNiV>>

¹² Conseil du statut de la femme, 2015. *Avis - Les femmes en politique: en route vers la parité*. 140p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf>

¹³ Statistique Canada, 2016. *Profil du recensement. Recensement de 2016*, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2ymWE01>>

^{14.1} Conseil du statut de la femme, 2017. *Portrait des Québécoises en 8 temps*. Gouvernement du Québec, 46p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2017.pdf>>

^{14.2} Secrétariat à la condition féminine, 2017. *Femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles. Mise en contexte*. Gouvernement du Québec, [en ligne]. Consulté le 11 novembre 2017 : <<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=18>>

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, 2015. *Annuaire québécois des statistiques du travail Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2004-2014*. Gouvernement du Québec, vol.11, 6p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v11-fs.pdf>>

¹⁶ Observatoire estrien du développement des communautés, 2011. *Tableau de bord des communautés de l'Estrie. Indicateurs démographiques et socioéconomiques. Ville de Sherbrooke*. Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, Québec, 2^e éd,

¹⁷ Regroupement québécois des CALACS, 2017. *Statistiques*, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>>

Données statistiques

Le rôle du présent avis n'est pas précisément de démontrer l'ampleur des problématiques touchant spécifiquement les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre. Par contre, certaines statistiques nous semblent importantes à nommer. Réaliser un portrait des besoins et des réalités des Sherbrookoises pourrait être un des mandats du projet, notamment sur les questions de sécurité et de sentiment d'insécurité, l'enjeu revenant le plus souvent pour les femmes, particulièrement en ce qui concerne les femmes trans ainsi que les femmes racisées, immigrantes, sans statuts et autochtones.

- Il y a moins d'hommes (48%) que de femmes (51%) à Sherbrooke sur un total de 161 320 habitant.e.s. (78 565 c. 82 755)¹³ ;
- En 2016, le salaire hebdomadaire moyen des femmes travaillant à temps plein correspond à 85,4% de celui des hommes^{14.1} ;
- En 2016, la rémunération horaire moyenne des femmes immigrantes correspond à 92,7 % de la rémunération des femmes originaires du Canada^{14.2} ;
- 57,7% des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes¹⁵ ;
- Le travail à temps partiel rejoint 10,3% des travailleurs âgés de 25 à 64 ans comparativement à un peu plus de deux travailleuses sur dix du même âge (21,5%) à Sherbrooke.¹⁶

Femmes et agressions à caractère sexuel ¹⁷

1 femme sur 3 a été victime d'au moins une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 16 ans, 1 homme sur 6 sera victime d'une agression sexuelle au cours de sa vie;

82% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes. 40% des femmes ayant un handicap physique vivront au moins une agression sexuelle au cours de leur vie;

Le taux de femmes victimes d'agression à caractère sexuel représente plus de douze fois celui des hommes.

Plus de 75% des jeunes filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle.

Particularité des femmes âgées

À Sherbrooke, environ 57% des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. Plus l'âge est avancé, plus l'écart entre les femmes et les hommes s'agrandit. Par exemple, c'est 71% des personnes âgées de 85 ans et plus qui sont des femmes.¹⁸ Pourtant, les femmes âgées ne disposent que de 59% du revenu d'un homme du même âge¹⁹ parce qu'elles occupaient des emplois moins rémunérés, à temps partiel ou qu'elles ne travaillaient simplement pas. Le revenu des femmes se rapproche un peu plus de celui des hommes avec l'âge, mais n'en dépasse jamais les trois quarts à 75 ans ou plus.²⁰ En sachant qu'une personne sur deux gagne moins de 20 000\$ chez les 65 ans et plus et que le revenu total moyen de ces personnes est d'environ 26 965\$²¹, il est possible de se questionner sur le fait qu'il y aura de plus en plus de femmes âgées qui vivront seules et/ou qui se retrouveront en situation de pauvreté. De plus, les femmes constituent 54% des personnes aidantes naturelles, mais sont considérablement plus nombreuses que les hommes à y accorder plus de 20h par semaine (travail non rémunéré).²²

Femmes dans les espaces publics et les transports

Selon la plus récente étude Origine-Destination de Sherbrooke, les hommes utilisent nettement davantage le vélo dans leurs déplacements (84,4 %). À l'inverse, il est constaté que les femmes sont passagères d'une automobile davantage que les hommes (60,3 %) et qu'elles utilisent légèrement plus la marche (53,5%), le transport en commun (56,2 %) et le taxi (56,5 %) comme moyen de déplacement.²³

Au niveau de la toponymie, sur 1700 rues à Sherbrooke en 2015, 54% des noms étaient en lien avec une personnalité. De ce nombre, 11% étaient des noms de femmes et 89% des noms d'hommes. En bref, les femmes composaient seulement 6% des noms de rues dans toute la ville. La majorité de noms sont tirés de la sphère publique, mais comme les femmes y sont seulement depuis peu, il faut aller chercher ailleurs pour les représenter équitablement. Depuis, il y a eu quelques ajouts de noms de femmes pour des rues ou d'autres édifices comme des centres communautaires, mais la proportion de rues représentant des femmes reste très faible.²⁴

¹⁸ Sage-Innovation, 2015. *Portrait des besoins des aînés de la ville de Sherbrooke*. 60p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://accordsanteestrieqva.weebly.com/uploads/2/5/9/4/25947027/1-portrait_besoins_a%C3%AEn%C3%A9s_sherbrooke_final.pdf>

¹⁹ Ministère de la Famille et des aînés (MFA), 2012. *Les Aînés du Québec : quelques données récentes*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec, direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. 28p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Les_aines_du_Quebec.pdf>

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² Regroupement des aidants naturels du Québec, 2014. *Les proches aidants, parlons-en. Donnée statistiques*. 3p.

²³ Consortium Dessau-BIP, 2015. *Enquête Origine-Destination 2012 sur la mobilité des personnes dans la région de Sherbrooke. Résultats sommaires de l'Enquête-ménages*. Direction de l'Estrie du ministère des Transports du Québec (MTQ), Ville de Sherbrooke (VS) et Société de transport de Sherbrooke (STS), 51p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Transport/EnqueteODSherbrooke2012_FaitsSaillants_vFinale_20150223.pdf>

²⁴ Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.E.P.I.N.E.S.), 2015. *Projet Toponymie féminin* proposé dans le cadre du Programme de soutien 2016 de la Ville de Sherbrooke, 7p.

Comité consultatif « Femmes et Ville »

Comité consultatif « Femmes et Ville »

Historique

« En Amérique du Nord, c'est au milieu des années 70 que la place des femmes dans l'environnement urbain est devenue un sujet de réflexion chez les chercheuses. Dans les années 80 et 90, cette préoccupation a commencé, avec les interventions de groupes de femmes, à marquer la vie municipale. Plusieurs villes ont répondu à leurs demandes en implantant des mécanismes formels : le *Safe City Committee* à Toronto, le *Programme Femmes et ville* à Montréal, la *Commission Femmes et ville* à Québec.

Les mises en œuvre des politiques de développement régional et local, et le débat entourant les fusions municipales ont donné lieu à une nouvelle mobilisation des groupes de femmes et organismes voués à l'égalité des sexes. Afin que les nouvelles villes s'engagent résolument dans la voie de l'égalité femmes/hommes, Montréal, Ottawa et Québec ont privilégié, entre autres stratégies, la ratification de la Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local. La création d'instances consultatives *Femmes et ville* a également fait l'objet de revendications et réalisations dans plusieurs municipalités.

La grande majorité des femmes doivent encore concilier une plus large part des tâches familiales et domestiques aux exigences de leur vie professionnelle. Elles ont, conséquemment, moins de temps pour s'occuper de politique, participer aux consultations et prendre part aux décisions. Exerçant, dès lors, peu d'influence sur la conception des services, équipements et aménagements de la ville, elles sont souvent mal desservies comme citoyennes : services de garde déficients, rigidité des heures d'ouverture de services, transports en commun mal adaptés, insécurité des lieux publics, etc. Il faut aujourd'hui « diversifier » la ville, l'adapter à nos modes de vie actuels et faire en sorte qu'elle soutienne les changements nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les genres, à chacune des étapes de la vie. Il est temps que la ville fasse une plus large part aux femmes, que les citoyennes y prennent leur place, à parts égales. »²⁵

²⁵ Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*. 59p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2iyBNiV>>

Rôles et mandats ²⁶

À l'image des comités consultatifs en urbanisme, un comité consultatif « Femmes et ville », représentatif du milieu, a pour rôles principaux d'aviser le conseil municipal quant aux impacts possibles d'un programme ou d'une politique sur les conditions de vie des femmes et de recommander des pistes d'actions pour assurer l'équité dans la représentation des femmes et des hommes au sein du conseil, des comités de travail, etc., ainsi que l'équité dans l'offre de services municipaux (loisirs, services de garde, etc.) ou intermunicipaux. Les mandats ne sont pas prédéterminés et ne sont assujettis à aucun règlement provincial. Il existe donc une marge de manœuvre quant à leur définition. Cependant, il est souhaitable de les définir conjointement avec le conseil municipal.

Exemples de mandats que peut se donner un tel comité :

- a. Apporter un soutien aux élues municipales;
- b. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Politique cadre d'égalité entre les genres à la Ville;
- c. Diffuser de l'information concernant les services offerts aux femmes;
- d. Éduquer et sensibiliser les personnes élues, les instances de la Ville et les fonctionnaires municipaux sur toute question liée à la condition féminine et à l'égalité entre les genres;
- e. Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches jugées utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- f. Fournir des avis et des recommandations à propos de toute question relative à l'égalité entre les genres et à la condition féminine;
- g. Identifier les priorités qui feront l'objet d'un plan d'action annuel en condition féminine et veiller à son application;
- h. Initier des femmes à la politique municipale;
- i. Proposer des moyens pour assurer la participation équitable de toutes et tous aux processus de consultations;
- j. Proposer des moyens pour augmenter la représentation féminine au sein des structures municipales et des moyens pour répondre aux besoins des femmes;
- k. Solliciter des opinions, recevoir les requêtes, notamment citoyennes, portant sur les questions relatives à l'égalité entre les genres et à la condition féminine.

²⁶ Ces informations sont contenues dans le *Guide d'implantation de comité Femmes et Ville* du Réseau des élues municipales de la Montérégie (2003) ainsi que le *Guide d'implantation d'un comité consultatif en condition féminine auprès d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)* de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2006).

Réseau des élues municipales de la Montérégie, 2003. *Guide d'implantation de comité Femmes et Ville*. 38p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://femmespolitique.net/fileadmin/Documents/guide_femmes_et_ville.pdf>

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, 2006. *Guide d'implantation d'un comité consultatif en condition féminine auprès d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)*. 20p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.femmes-bsl.qc.ca/medias/File/ConditionFeminine.pdf>>

Avantages ²⁷

L'instauration d'un comité consultatif Femmes et Ville comporte de nombreux avantages outre celui de favoriser la participation citoyenne des femmes.

En voici une liste non exhaustive :

- a. Assurer une plus grande équité dans les décisions municipales;
- b. Contribuer au développement d'une vision globale qui, en tenant compte des préoccupations des femmes, est susceptible d'améliorer les conditions de vie de la population en général;
- c. Créer des liens et développer de nouveaux partenariats entre la Ville et les diverses associations, groupes, collectifs (ou autres) où les femmes sont impliquées;
- d. Démontrer la préoccupation de la Ville pour l'équité et l'égalité entre les genres;
- e. Développer une expertise spécifiquement sherbrookoise au sujet des besoins et réalités des femmes au sein de la ville; Permettre aux femmes d'avoir une réelle influence sur leur environnement de vie à Sherbrooke;
- f. Encourager le passage à la politique municipale afin d'augmenter le nombre de femmes dans les conseils municipaux grâce à l'expérience acquise au sein d'un comité consultatif;
- g. Mieux cibler et renforcer les actions du Conseil municipal dans les dossiers susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes (recherches, écrits, recommandations, etc.);
- h. Rendre la ville plus accessible, inclusive et égalitaire;
- i. Soutenir les élues dans leurs actions et leurs interventions;
- j. Susciter la participation des femmes et leurs intérêts face à la politique municipale en leur permettant de se familiariser avec celle-ci sans exiger qu'elles soient élues.

²⁷ Cet argumentaire a été présenté par les militantes de la Table de concertation en condition féminine de Laval au moment de demander une résolution du conseil municipal à propos de la création du Conseil des Lavalloises, 5 juillet 2017, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2hql6cJ>>

PROJET : Conseil des Sherbrookoises

En tant que collectif citoyen travaillant au sujet des enjeux féministes locaux et municipaux, le projet du Conseil des Sherbrookoises est un des deux projets que nous portons avec conviction, l'autre étant l'instauration d'une Politique de communication épïcène et inclusive.

L'objectif principal d'une instance consultative comme le Conseil des Sherbrookoises est de s'assurer que les politiques et les règlements de la ville prennent davantage en considération les réalités des femmes tout en analysant les impacts sur les conditions de vie de celles-ci. Le projet vise aussi à encourager leur participation citoyenne, et surtout, leur implication au sein de leur communauté et de leur municipalité, en leur offrant un espace particulier et sécuritaire pour le faire. C'est une instance qui a un rôle de conseillère auprès des élu.e.s en leur soumettant des avis et des recommandations en ce qui a trait à différents dossiers portant sur l'égalité entre les genres et la condition féminine. De plus, c'est un projet d'envergure qui démontre le caractère non négociable du principe de l'égalité entre les genres à Sherbrooke en reconnaissant qu'une attention particulière et soutenue doit lui être accordée.

Au moment d'écrire ces lignes, l'égalité entre les genres et la condition féminine ne sont pas, à notre connaissance, des dossiers portés par une élue en particulier. De plus, comme il n'y a pas de structure participative et consultative mise en place les concernant spécifiquement, les enjeux touchant les femmes peuvent être mis de côté et jugés comme non-prioritaires, alors que les efforts doivent être continus en cette matière, surtout dans une période où les questions reliés aux agressions et aux violences envers les femmes ainsi que la sécurité de celles-ci sont aussi urgentes.

Nous soutenons que la création d'une instance participative et consultative regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes favoriserait l'ouverture d'un lien de communication unique et nécessaire. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

PROJET : Conseil des Sherbrookoises

Sherbrooke, ville féministe?

Sherbrooke est l'une des villes au Québec dans laquelle le pourcentage d'élues s'est maintenu dans la zone paritaire (40%) lors de la dernière élection. Cette donnée est plutôt encourageante puisque la moyenne québécoise de femmes élues au palier municipal est passée de 24,7% à seulement 31,3% entre 2005 et 2017²⁸. Les femmes représentent en ce moment 37,3% des personnes nouvellement élues depuis le 5 novembre dernier au Québec. Or, il n'y a que 34,7% des conseils municipaux qui sont paritaires²⁹.

Sherbrooke est aussi pionnière à d'autres niveaux. En juin dernier, les personnes élues à ce moment ont adopté à l'unanimité les principes de la rédaction épïcène, tout en mandatant le Service des communications afin que celui-ci analyse la manière dont la Ville peut adhérer à ces mêmes principes. Cette démarche symbolique, bien qu'incomplète à ce jour, est l'une des seules du genre au Québec et tend à en inspirer d'autres. De plus, le nouveau comité exécutif est composé de trois conseillères, en plus du maire ; une autre donnée encourageante.

La présente démarche du Conseil des Sherbrookoises est également soulignée par différents groupes ailleurs qu'en Estrie. Même si les comités « Femmes et Ville » qui ont vu le jour dans les années 1990 dans différentes municipalités ont été abandonnés ou fusionnés avec d'autres comités déjà existants, faute de financement ou d'implication, nous observons actuellement un nouvel engouement à mener ce type de projets. D'ailleurs, l'Union des municipalités du Québec est sur le point de publier un rapport en lien avec l'instauration de ces comités comme d'excellents moyens de favoriser l'implication sociale et politique des femmes.

Enfin, Condition féminine Canada finance depuis peu un projet pilote dans quatre régions, dont l'Estrie, nommé « Défi Parité ». Nous y reviendrons au moment d'aborder le soutien de nos partenaires : le groupe P.E.P.I.N.E.S. (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale), qui coordonne le « Défi Parité » en Estrie.

Par ce projet, nous invitons Sherbrooke à se positionner en leader pour inspirer d'autres municipalités du Québec à faire de l'égalité entre les genres une priorité.

²⁸ Houde S., 2013. *Femmes et élections municipales 2013. Incluant une évolution depuis 1980. Portrait statistique*. Direction générale des politiques, Affaires municipales et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. 26p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf>

²⁹ Caillou A., 2017. *Du sang neuf en politique municipale. Les aînés et les femmes prennent d'assaut les Hôtels de Ville*. Le Devoir [en ligne]. Consulté le 10 novembre 2017 : <<http://media1.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/512666/elections>>

PROPOSITION du Collectif Sherbrooke Féministe

« Qu'un comité de travail participatif et inclusif soit mis sur pied par la Ville de Sherbrooke afin de déterminer les modalités du Conseil des Sherbrookoises, en collaboration avec le Collectif Sherbrooke Féministe, l'organisme P.E.P.I.N.E.S., des citoyennes engagées et des élues, dans l'objectif d'instaurer graduellement ledit Conseil au sein des structures municipales sherbrookoises;

Que ce comité de travail soit composé de deux élues, de deux citoyennes, d'une représentante des P.E.P.I.N.E.S. et d'une représentante du Collectif Sherbrooke Féministe;

Que celui-ci ait notamment le mandat de :

- Définir la composition officielle du Conseil des Sherbrookoises, en portant une attention particulière à la diversité des représentations (perspective intersectionnelle, 10-12 personnes);
- Déterminer ses règles de fonctionnement internes et les différentes modalités s'y rattachant, dont le budget;
- Rédiger la proposition de résolution du Conseil et bonifier celle-ci suite à une consultation des personnes élues en séance de travail;
- Déterminer certaines priorités en termes de plan d'action annuel portant sur l'égalité entre les genres et la condition féminine;
- Organiser une conférence de presse pour officialiser la création de l'instance;
- Sélectionner et attribuer les sièges au Conseil des Sherbrookoises, selon le mode de fonctionnement préétabli et la composition choisie;

Que les travaux du comité de travail se terminent au plus tard le 30 juin 2018 et que la proposition de résolution créant officiellement le Conseil des Sherbrookoises soit déposée au moment de la fin des travaux dudit comité. »

LA DÉMARCHE EN 12 TEMPS ³⁰

Il n'y a pas de modèle unique pour implanter un comité consultatif, mais suite à l'expérience de certains comités auparavant, voici une démarche proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent qui peut assurément servir de guide dans l'instauration d'un comité consultatif comme le Conseil des Sherbrookoises.

1. Adhésion de membres du conseil municipal

S'assurer de l'adhésion du maire et d'au moins un membre du conseil. Rencontrer le conseil pour leur demander de nommer une ou deux élues pour travailler à l'implantation d'un comité consultatif en condition féminine.

Le projet du Conseil des Sherbrookoises est appuyé par :

Mme Nicole Bergeron
Mme Èvelyne Beaudin
M. Rémi Demers

Mme Chantal L'Espérance
Mme Danielle Berthold
M. Steve Lussier

2. Formation du comité fondateur

Avec les élues désignées, cibler quelques citoyennes de différents champs d'intérêt (santé, éducation, culture, environnement, économie, pauvreté, proche-aidante, etc.), de groupes d'âges variés, et de divers quartiers de la ville et les inviter à se joindre au comité organisateur. Dans la sélection des candidates, il faut s'assurer d'une représentation la plus diversifiée possible pour mieux tenir compte de l'ensemble des besoins et intérêts. Les comités femmes et ville existants sont généralement composés de 12 à 15 personnes. On peut également fonctionner en comité restreint (4 ou 5 personnes) pour les premières étapes de la mise sur pied.

3. Sensibilisation des membres du comité consultatif

Préparer une activité de sensibilisation et d'information pour les membres du comité fondateur. Par exemple, il est possible d'inviter une personne impliquée au Conseil des Montréalaises à venir parler de son expérience.

4. Résolution pour entériner la création du comité consultatif

Avec le comité, préparer un projet de résolution qui permettra au conseil de ville d'entériner la création du Conseil des Sherbrookoises. Il est essentiel que la création du comité soit entérinée par une résolution du conseil qui le reconnaît comme comité paramunicipal. Cette reconnaissance du rôle de conseiller auprès des élu.e.s du Conseil municipal lui donnera toute la légitimité nécessaire pour la réalisation de son mandat.

³⁰ Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, 2006. *Guide d'implantation d'un comité consultatif en condition féminine auprès d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)*. 20p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.femmes-bsl.qc.ca/medias/File/ConditionFeminine.pdf>>

LA DÉMARCHE EN 12 TEMPS (suite)

Cette résolution devrait préciser le rôle, les mandats, la composition (nombre de membres, recrutement, sélection) et les règles de fonctionnement du comité (présidence, séances du comité, quorum, ressources professionnelles et techniques, financement, etc.). (Voir en annexe B, la résolution adoptée par le conseil municipal de Trois- Pistoles)

5. Présentation de la résolution aux membres du conseil

Présenter le projet de résolution au conseil municipal lors d'un caucus ou d'une séance préparatoire. Prévoir la présence de membres du comité (en plus des élues qui siègent au comité) pour expliquer le contenu de la résolution, répondre aux questions des membres du conseil et discuter des modifications à apporter. Faire approuver les modifications par les membres du comité.

6. Participation des femmes à la séance publique

Inviter un maximum de femmes à assister à la séance publique du conseil municipal où sera entérinée la création du Conseil des Sherbrookoises. Ce moment fondateur du nouveau comité peut être souligné de façon spéciale par une activité publique.

7. Activité médiatique pour officialiser la naissance du comité

Organiser, avec le conseil municipal, une conférence de presse pour faire connaître à la population et aux divers organismes la présence de ce comité, son rôle dans l'appareil administratif et pour recruter des membres si on a fonctionné jusque-là en comité restreint.

8. Activités de formation

Afin d'initier le comité à la réalité du monde municipal et à la question de l'équité, tout en alimentant ses réflexions, il peut être intéressant de prévoir quelques activités telles que :

- Visite de l'Hôtel de ville et des services municipaux;
- Exposé sur les dossiers importants de la ville par une élue ou une fonctionnaire, etc.

9. Cadre de fonctionnement

Une des premières tâches du comité est de se doter de règlements généraux ou d'un cadre de fonctionnement. Il s'agit de reprendre les éléments de la résolution entérinée par le conseil et d'en préciser les règles de régie interne. Le cadre de fonctionnement devient le document officiel qui assure la transmission des informations de base. Il peut contenir l'historique du comité, son statut, son mandat, sa composition, ses règlements, bref, tout ce qu'il y a à transmettre aux futures membres.

LA DÉMARCHE EN 12 TEMPS (suite et fin)

10. Financement

Si le Conseil municipal a accepté dans sa résolution d'apporter un soutien financier, il faut alors préparer une demande de financement pour les frais inhérents au fonctionnement du comité. Il faut se rappeler que c'est en novembre que les municipalités font le budget de l'année.

11. Exercice de priorisation

Faire en comité un exercice de réflexion sur les forces, les limites et les priorités d'actions. Si l'organisation a déjà fait cet exercice avec les femmes du milieu, les résultats de cette consultation peuvent servir de base à la réflexion.

12. Plan d'action

Par la suite, le comité sera en mesure d'élaborer le plan d'action pour l'année (ou pour une période plus longue) à partir de 3 à 5 priorités établies lors de l'exercice de priorisation. Pour chacune de ces priorités, déterminer au moins un moyen d'action. Déterminer ensuite l'échéancier et les personnes ou organismes responsables de la réalisation de chaque moyen d'action. Il reste ensuite à travailler à la réalisation des activités découlant du plan d'action. Les procès-verbaux des rencontres du Conseil des Sherbrookoises sont déposés au conseil municipal. Les recommandations peuvent alors être discutées par le conseil, pour adoption.

Particularités de la non-mixité choisie

Le projet est proposé en non-mixité choisie, c'est-à-dire par et pour les femmes, dans un objectif d'*empowerment* et de réappropriation des espaces publics, politiques et sociaux. C'est aussi la formule qui est retenue au Conseil des Montréalaises (depuis 2004) et au Conseil des Lavalloises (proposé en juin 2017).

Le Conseil des Montréalaises (CM), par exemple, est une structure consultative créée par la Ville de Montréal en 2004 afin de conseiller les personnes élues et l'administration municipale sur toute question relative à la condition féminine, à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes de différentes origines et statuts sociaux. Il permet à la municipalité de demeurer vigilante quant à l'inclusion des femmes dans les différentes sphères touchées par la politique municipale pour que les femmes participent pleinement aux instances démocratiques et aient voix au chapitre quant aux enjeux qui les concernent. Désirant représenter les préoccupations de toutes les Montréalaises, le Conseil porte une attention particulière aux voix des femmes dont les réalités sont « invisibilisées » du fait d'exclusions et de discriminations.³¹

³¹ Conseil des Montréalaises, 2016. *Les femmes au centre de la ville*, 24p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2aTUoka>>

Partenariats

1. P.E.P.I.N.E.S. (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale)



Condition féminine Canada finance depuis peu un projet pilote dans quatre régions du Québec, nommé « Défi Parité ». Coordonné par l'organisme P.E.P.I.N.E.S. en Estrie, il s'agit d'un projet pilote sur trois ans. Son objectif est de soutenir les instances municipales et supralocales dans la création de comités d'égalité, de même que dans l'élaboration de Politiques d'égalité et de plans d'action qui les accompagnent. Une multitude de ressources sont offertes aux gestionnaires des projets, dont la disponibilité d'une formation destinée à leurs partenaires régionaux, offerte par l'organisme Relais-Femmes, à propos de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+). Le soutien de la chargée de projet des P.E.P.I.N.E.S. a déjà été offert tout au long de l'implantation d'un Conseil des Sherbrookoises. ^{32.1}

2. Concertation Femmes Estrie (CAFE)



Malgré sa mission régionale, l'organisme Concertation Femmes Estrie est un allié précieux de cette démarche, en raison de son expertise reconnue en matière de conditions de vie des femmes et de l'égalité entre les genres ainsi que son réseau élargi de soutien. Ainsi, le Collectif Sherbrooke Féministe participe activement au Comité Égalité de CAFE depuis mai 2017 comme membre invité. Les préoccupations et les enjeux reliés au niveau municipal qui ont été soulevés par les groupes membres de CAFE rejoignent les nôtres, notamment au plan de la sécurité, du transport et du logement. ^{32.2}

^{32.1} Groupe femmes, politique, démocratie, 2017. *Le Défi Parité pour lutter contre les obstacles systémiques à la participation des femmes à la vie politique municipale*. Québec, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.gfpd.ca/files/documents/dc/99/com-d-fi-parit-05052017.pdf>>

^{32.2} Concertation Femmes Estrie, 2017. *Des municipalités égalitaires*. Communiqué de presse émis le 24 octobre 2017, Sherbrooke.

Appuis citoyens et organisationnels

Appuis citoyens

Ce sont 220 citoyennes et citoyens qui supportent le projet.

Appuis organisationnels

Outre les organisations suivantes, ayant des missions locales ou régionales, nous soulignons les appuis du Conseil des Montréalaises ainsi que de la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF), qui chapeaute le projet du Conseil des Lavalloises.

- Actions interculturelles;
- Arrimage Estrie;
- Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS);
- CALACS Agression Estrie;
- Carrefour de solidarité internationale (CSI);
- Collectif Hamamélis;
- Collectif pour le Libre Choix;
- Comité de la Condition des Femmes du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke;
- Comité des identités et des orientations sexuelles et amoureuses libres (CIOSAL) de l'AÉCS;
- Comité féministe de l'AGED de l'Université de Sherbrooke;
- Comité Femmes de l'AGEEFEUS;
- Comité Femmes de l'AGEFLESH de l'Université de Sherbrooke;
- Comité femmes du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke;
- Concertation Femmes Estrie;
- Elixir;
- Fédération des communautés culturelles de l'Estrie;
- Groupe d'action trans de l'Université de Sherbrooke;
- Illusion-Emploi;
- Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.E.P.I.N.E.S.);
- Promotion Handicap Estrie;
- Québec Solidaire - Université de Sherbrooke;
- Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS);
- Solidarité populaire Estrie;
- Solidarité sans frontières – Sherbrooke;
- Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire en Estrie (TROVEPE).

Conclusion

En somme, la création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Comme citoyenne, nous souhaitons que Sherbrooke soit une ville réellement égalitaire, inclusive et accessible. Nous espérons donc que cette démarche reflète nos préoccupations et notre ouverture à travailler de concert avec les élues, d'autres citoyennes et d'autres représentantes de groupes féministes en ce sens.

Par le dépôt du présent avis, nous recommandons au Conseil municipal de Sherbrooke de donner son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet rassembleur et stimulant puissent officiellement débuter sans tarder.

-- Les membres du
Collectif Sherbrooke Féministe

Documentation consultée

BILLETTE V., LAVOIE J.P., SÉGUIN A.M. et I. VAN PEVENAGE, 2012. *Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution.* *Frontières*, 25 (1), 10-30.

CAILLOU A., 2017. *Du sang neuf en politique municipale. Les aînés et les femmes prennent d'assaut les Hôtels de Ville.* *Le Devoir* [en ligne]. Consulté le 10 novembre 2017 :

<<http://media1.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/512666/elections>>

CONCERTACTION FEMMES ESTRIE, 2017. *Des municipalités égalitaires.* Communiqué de presse émis le 24 octobre 2017, Sherbrooke.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES, 2016. *Les femmes au centre de la ville.* 24p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2qTUpkq>>

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 2015. *Avis - Les femmes en politique: en route vers la parité.* 140p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 :

<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf>

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 2015. *Portrait statistique Égalité Femmes-Hommes.* Gouvernement du Québec, 86p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 :

<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_region_estrie.pdf>

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 2017. *Portrait des Québécoises en 8 temps.* Gouvernement du Québec, 46p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 :

<<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2017.pdf>>

CONSORTIUM DESSAU-BIP, 2015. *Enquête Origine-Destination 2012 sur la mobilité des personnes dans la région de Sherbrooke. Résultats sommaires de l'Enquête-ménages.* Direction de l'Estrée du ministère des Transports du Québec (MTQ), Ville de Sherbrooke (VS) et Société de transport de Sherbrooke (STS), 51p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 :

<https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Transport/EnqueteODSherbrooke2012_FaitsSaillants_vFinale_20150223.pdf>

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, 2004. Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes. 59p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2jyBNiV>>

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, 2013. *Glossaire du Cahier de propositions. États généraux de l'action et de l'analyse féministes*, 11p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://www.etatsgenerauxdufeminisme.ca/images/documents/Glossaire_-_Final_-_14_octobre_2013.pdf>

GROUPE FEMMES POLITIQUE ET DÉMOCRATIE, 2017. *Le Défi Parité pour lutter contre les obstacles systémiques à la participation des femmes à la vie politique municipale*. Québec, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.gfpd.ca/files/documents/dc/99/com-d-fi-parit-05052017.pdf>>

HOUDE S., 2013. *Femmes et élections municipales 2013. Incluant une évolution depuis 1980. Portrait statistique*. Direction générale des politiques, Affaires municipales et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. 26p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2015. *Annuaire québécois des statistiques du travail Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2004-2014*. Gouvernement du Québec, vol.11, 6p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v11-fs.pdf>>

LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS, RLRQ 2017, c 13.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA), 2012. *Les Aînés du Québec : quelques données récentes*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec, direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. 28p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Les_aines_du_Quebec.pdf>

NINACS, W. ET La CLÉ, 2003. *Citoyenneté au quotidien : ouvrir des espaces et des possibles (Transparent sur l'empowerment)*. Montréal : La Clé. p 1-3.

OBSERVATOIRE ESTRIEN DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, 2011. *Tableau de bord des communautés de l'Estrie. Indicateurs démographiques et socioéconomiques*. Ville de Sherbrooke. Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, Québec. 2^e éd,

PROMOTION DES ESTRIENNES POUR INITIER UNE NOUVELLE ÉQUITÉ SOCIALE (P.E.P.I.N.E.S.), 2015. *Projet Toponymie féminin* proposé dans le cadre du Programme de soutien 2016 de la Ville de Sherbrooke, 7p.

R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC, 2014. *La non mixité dans les centres de femmes. Échos des discussions des centres et des tables régionales 2012/2013*. 44p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 <<http://www.rcentres.qc.ca/files/rapportnonmixite.pdf>>

REGROUPEMENT DES AIDANTS NATURELS DU QUÉBEC, 2014. *Les proches aidants, parlons-en. Donnée statistiques*. 3p.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS, 2017. *Statistiques*, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>>

RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE, 2003. *Guide d'implantation de comité Femmes et Ville*. 38p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://femmespolitique.net/fileadmin/Documents/guide_femmes_et_ville.pdf>

SAGE-INNOVATION, 2015. *Portrait des besoins des aînés de la ville de Sherbrooke*. 60p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <http://accordsanteestrieqva.weebly.com/uploads/2/5/9/4/25947027/1-portrait_besoins_a%C3%AEn%C3%A9s_sherbrooke_final.pdf>

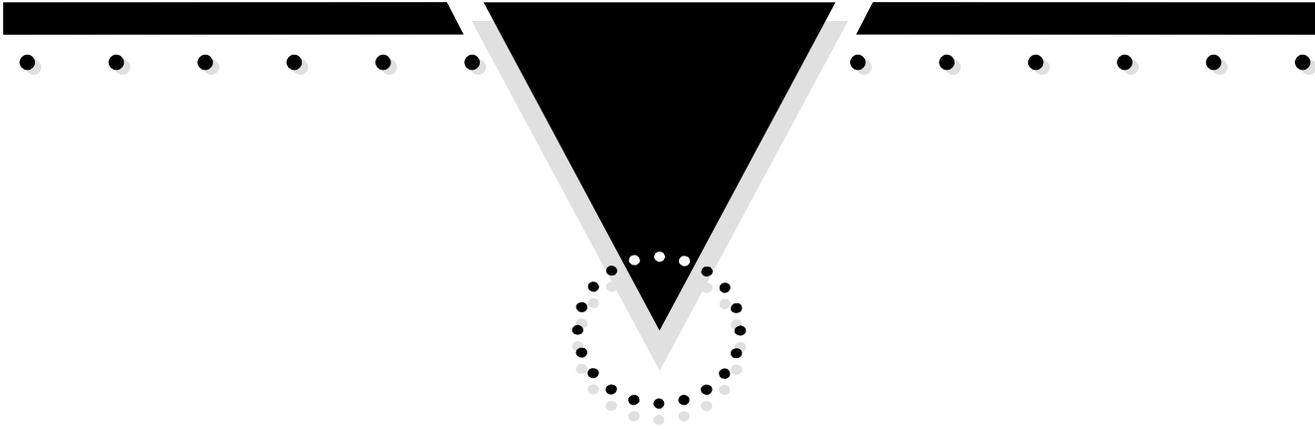
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, 2017. *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec. 157p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <http://scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Strategie_Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, 2017. *Femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles. Mise en contexte*. Gouvernement du Québec, [en ligne]. Consulté le 11 novembre 2017 : <<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=18>>

STATISTIQUE CANADA, 2016. *Profil du recensement. Recensement de 2016*, [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2ymWE01>>

SURPRENANT, M.-E., 2015. *Manuel de résistance féministe. Pour mettre fin aux inégalités persistantes et contrer l'antiféminisme*. Les Éditions du remue-ménage, Montréal, Québec, 186p.

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT, 2006. *Guide d'implantation d'un comité consultatif en condition féminine auprès d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)*. 20p [en ligne]. Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://www.femmes-bsl.qc.ca/medias/File/ConditionFeminine.pdf>>



ANNEXES



ANNEXE A

Foire aux questions

Foire aux questions – F.A.Q.

1- Il existe déjà plusieurs comités à la Ville de Sherbrooke, dont un Comité de développement social et communautaire. Pourquoi instaurer un nouveau comité portant sur l'égalité entre les genres et la condition féminine? Quelle est l'importance de créer une telle instance?

Le Comité de développement social et communautaire a comme mandat de faire office de vigie pour les projets communautaires et sociaux dans les diverses instances politiques au municipal, et de représenter la Ville sur ces divers enjeux lorsque l'avis du Comité est demandé. Comparativement à ce dernier, le Conseil des Sherbrookoises est un comité consultatif portant spécifiquement sur les questions de l'égalité entre les genres et la condition féminine. Sa composition s'adresse particulièrement aux femmes et les sièges qui y seraient réservés favoriseraient une représentation riche et diversifiée des réalités et des besoins des Sherbrookoises. En plus de faire office de vigie pour les projets concernant spécifiquement les femmes au sein des instances politiques, le Conseil des Sherbrookoises pourrait également avoir pour mandat de veiller au respect du principe phare de l'égalité entre les genres dans l'ensemble des projets de la Ville, en fournissant une expertise féministe et une perspective intersectionnelle. Il s'agit d'un comité consultatif, par et pour les femmes, permettant d'utiliser des outils tels que l'ADS+ afin de favoriser des projets égalitaires et équitables pour l'ensemble de la population.

2- Pourquoi le Conseil des Sherbrookoises serait-il strictement réservé aux femmes, en non-mixité? Si l'objectif est l'égalité entre les genres, cette pratique n'est-elle pas discriminatoire envers les hommes?

«Les comités femmes non mixtes sont des lieux essentiels d'apprentissage, de partage et de formation. Ils ont un impact bénéfique sur le développement de la confiance, de l'estime de soi et du leadership des femmes. De plus, la non-mixité est un facteur de protection contre l'agression antiféministe, en permettant aux femmes de mieux réagir et d'élaborer des stratégies. Elle est aussi essentielle pour apprendre notamment la parole et l'action, de même que pour redéfinir nos rapports sociaux. Elle n'empêche pas des va-et-vient avec des comités mixtes ni la création d'alliances et de collaborations. Évidemment, les hommes ont aussi un rôle à jouer dans la lutte pour l'égalité, mais ce rôle ne peut pas être celui des femmes.

Ils doivent mener leurs propres luttes contre le sexisme et le patriarcat et prendre conscience de leurs privilèges dans la société. Respecter, reconnaître et soutenir les espaces de non mixité mis en place par les femmes sont des aspects fondamentaux de la lutte féministe. Les hommes peuvent participer à l'avènement d'une société égalitaire, dans toutes les sphères de leur vie. Personne n'empêche les hommes de défendre des principes féministes et de lutter contre les inégalités persistantes envers les femmes. C'est aux hommes d'inscrire les questions d'égalité à l'ordre du jour des comités ou des organisations qu'ils investissent, et de lutter, surtout dans les lieux où ils sont toujours majoritaires. »³³

3- Qu'est-ce qu'une Politique d'égalité?

« L'engagement de principe envers l'égalité se traduit par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique municipale d'égalité entre les genres. Cette politique définit les objectifs, de même que les moyens et les ressources à y consacrer, et identifie l'instance municipale responsable de la réalisation du plan d'action annuel de mise en œuvre de la politique. De nature transversale, cette politique touche l'ensemble des secteurs de l'activité municipale et s'applique donc à chacune des politiques sectorielles comme le plan d'urbanisme, la politique d'habitation, le plan de transport, la politique de sécurité urbaine, etc. Elle peut contenir des volets spécifiques portant sur la réduction de la pauvreté, la violence faite aux femmes, la sécurité des femmes, l'accès au logement et à la propriété ou aux loisirs, etc. La Ville devant, comme employeur, assumer son rôle dans la promotion de l'égalité en milieu de travail, cette politique intègre également l'égalité en emploi, l'équité salariale et la conciliation famille-travail.

La politique d'égalité s'incarne dans un plan d'action annuel adopté par le Conseil municipal ou les instances exécutives de la Ville. Il contient la description des activités à réaliser pour l'année, les objectifs poursuivis, les budgets et ressources consacrés, l'identification des partenaires, les échéances et les résultats attendus. Le plan d'action est réalisé par l'instance administrative responsable de l'égalité femmes/hommes, en partenariat avec les groupes de femmes, les acteurs locaux communautaires et publics concernés, et les citoyennes elles-mêmes. Un mécanisme de coordination entre les divers services, arrondissements ou districts, assure la cohérence des interventions sur l'ensemble du territoire, et favorise la circulation de l'information et les échanges des bonnes pratiques. Une évaluation régulière des activités permet d'identifier les priorités à venir et de faire les ajustements nécessaires. »³⁴

³³ Surprenant, M.-E., 2015. *Manuel de résistance féministe. Pour mettre fin aux inégalités persistantes et contrer l'antiféminisme*. Les Éditions du remue-ménage, Montréal, Québec, 186p.

³⁴ Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*, 59p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2jyBNIV>>

ANNEXE B

Questionnaire « Votre ville est-elle à la mesure des femmes? »

- Quel est l'état d'avancement de votre ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ? Que reste-il à accomplir pour assurer la pleine et égale participation des femmes et l'accès équitable des citoyennes aux services et ressources dans votre ville ?

Jugez la performance de votre ville. Évaluez ce qui vous reste à entreprendre...
Combien d'items de cette liste pouvez-vous cocher positivement? Faites votre auto-évaluation !

Instances politiques : structures, mécanismes et ressources		
	OUI	NON
Lois nationales sur les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes.		
Lois nationales instituant des quotas ou la parité femmes/hommes à l'échelon municipal.		
Programmes d'actions positives au sein des partis politiques municipaux.		
Équilibre femmes/hommes dans les comités, commissions et société para-municipales.		
Réseaux d'élues municipales.		
Adoption par le conseil municipal d'une politique municipale d'égalité femmes/hommes (élaborée à la suite de consultations publiques et implantée grâce à un plan d'action annuel).		
Politiques de consultation publique prévoyant des mécanismes pour favoriser la participation des citoyennes.		
Politiques et orientations municipales de lutte contre la violence faite aux femmes et pour la promotion de leur sécurité.		
Application de l'approche de genre à l'ensemble des programmes municipaux (incluant la préparation du budget annuel municipal et des budgets sectoriels).		
Soutien des associations nationales et internationales de municipalités (formation, soutien aux réseaux d'échanges, etc.)		

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE VOTRE VILLE :

De ces 27 mesures souhaitables en matière d'égalité femmes/hommes et de « bonne gouvernance », combien sont déjà intégrées à vos pratiques municipales ?

- Si vous obtenez entre **0** et **7** « OUI » : Mettez les bouchées doubles, inspirez-vous des initiatives des autres villes.
- Si vous avez coché entre **8** et **16** « OUI » : Vous êtes sur la bonne voie, persévérez.
- Vous atteignez de **17** à **27** « OUI » : Bravo! Mais ne vous endormez pas sur vos lauriers.

** N.B. : Faites l'évaluation une première fois. Refaites l'évaluation une deuxième fois, cette fois en ne sélectionnant que les mesures s'adressant directement aux femmes... le résultat est bien différent!

Instances administratives : structures, mécanismes et ressources		
	OUI	NON
Bureau de l'égalité femmes/hommes (pourvu des ressources humaines adéquates et d'un budget approprié), relié à l'administration centrale et chargé de la mise en œuvre, au sein de l'administration, de la politique d'égalité.		
Plan d'action annuel de mise en œuvre de la politique d'égalité femmes/hommes (avec des objectifs précis, des indicateurs et un budget spécifique).		
Formation à l'application de l'approche de genre à la gestion municipale (dispensée au personnel et aux éluEs).		
Accès aux données statistiques ventilées selon le sexe pour toutes les activités urbaines.		
Évaluation d'impact des politiques, programmes et services municipaux, en fonction de l'analyse de genre.		
Programme d'accès à l'égalité en emploi au niveau de l'embauche (doté d'objectifs particuliers pour les différentes catégories de personnel).		
Services d'information offerts à l'échelon de l'arrondissement, du quartier ou du district.		
Procédures de suivi des requêtes et des plaintes des citoyennes et des citoyens.		

Instances participatives : structures et mécanismes de participation et partenariat		
	OUI	NON
Conseil adviseur, commission ou comité « femmes » relevant du conseil municipal et ayant pour mandat de veiller à l'application de la politique d'égalité femmes/hommes.		
Commissions thématiques du conseil de Ville (avec audiences publiques).		
Mécanismes de consultation publique dans l'arrondissement, le quartier ou le district.		
Mécanismes de consultation publique prévoyant des moyens propres à favoriser la participation des citoyennes.		
Comités aviseurs « femmes » à l'échelon de l'arrondissement, du quartier ou du district.		
Campagne d'éducation à la participation civique à l'échelle municipale.		
Projets et activités visant à promouvoir l'accès des femmes aux services et ressources (ex. : marches exploratoires sur la sécurité des femmes, dialogues locaux entre groupes de femmes et éluEs).		
Comités permanents de partenariat sur des questions particulières (sécurité, transport, habitation) réunissant groupes de femmes, organismes communautaires et autres intervenantEs concernéEs.		
Assemblées publiques régulières au niveau de la Ville centrale et à celui des arrondissements, des quartiers et des districts.		
TOTAL		

Ce questionnaire est un extrait de : Fédération canadienne des municipalités, 2004. *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*. 59p [en ligne] Consulté le 7 novembre 2017 : <<http://bit.ly/2jyBNiV>>

ANNEXE C

Exemple d'une résolution de Conseil municipal

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA CRÉATION DU COMITÉ FEMMES ET VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU l'intérêt manifesté en octobre 2004 par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles concernant la mise sur pied d'un comité consultatif Femmes et Ville, en collaboration avec le Centre-femmes Catherine-Leblond ;

**Pour ce motif,
Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Katleen Hélie,
Et résolu unanimement,**

De former le Comité consultatif « Femmes et Ville » désigné dans la présente résolution sous le nom de « Comité ».

Mandat :

Le Comité consulte, étudie et formule des recommandations au Conseil de la Ville sur les sujets suivants :

- les orientations et les politiques concernant le mieux-être des femmes sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles ;
- les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des femmes ;
- les solutions proposées pour répondre aux besoins des femmes ;
- la diffusion de l'information concernant les services offerts aux femmes ;
- l'augmentation de la représentation féminine au sein des structures municipales;
- tout autre dossier qui pourrait lui être confié par le Conseil et par le Comité exécutif.

Composition :

Le Comité se compose des membres suivants :

- 2 membres du Conseil nommées par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles;
- 1 représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond;
- 9 citoyennes étant domiciliées ou propriétaires d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ou désignées par un établissement situé sur le territoire de la municipalité et provenant de divers champs d'intérêts, groupe d'âges et origines culturelles. La diversité est importante pour mieux tenir compte de l'ensemble des besoins et intérêts. On peut retrouver des représentantes des secteurs suivants : santé, éducation, tourisme, économie, environnement, culture, aînée, travailleuse autonome, mère monoparentale, proche aidante, immigrante, pastorale, etc.

Recrutement :

Le recrutement des citoyennes se fait :

- sur invitation;
- par appel de candidatures par voie de communiqué dans les journaux;
- par soumission du Centre-Femmes Catherine-Leblond.

La sélection des membres du Comité doit être approuvée par le Conseil de Ville.

Exécutif :

La présidente, la vice-présidente et la secrétaire sont nommées par le Comité. La représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les rapports et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacances :

Le Comité peut remplacer tout membre, quand bon lui semble. Si une vacance survient au sein du Comité, le Comité nomme un nouveau membre en respectant le processus édicté sous la rubrique recrutement. Dans le cas des représentantes du conseil municipal, le Conseil de ville désignera les personnes remplaçantes.

Séance du Comité :

Le Comité se réunit au besoin et aussi souvent qu'il le désire.

Les séances sont convoquées par la présidente du Comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions débattues doit être transmis à chaque membre avant la rencontre.

Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Lieu des séances du Comité

Les séances sont tenues à l'Hôtel de Ville.

Quorum :

Le quorum des séances du Comité est fixé à 5 membres. La représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond et l'une des représentantes du Conseil municipal doivent obligatoirement être présentes à la séance pour qu'il y ait quorum.

Recommandation :

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présentes, sans mentionner le nom des personnes qui proposent et secondent.

Audition :

Toute personne peut être entendue concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le Comité le juge à propos.

Transmission du rapport :

Le rapport des séances du Comité, dûment signé par la présidente et la secrétaire, est transmis dans les meilleurs délais au Conseil de la Ville de Trois-Pistoles par une des représentantes municipales du Comité et déposé aux archives de la Ville.

Règles de régie interne :

Le Comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues à la présente résolution.

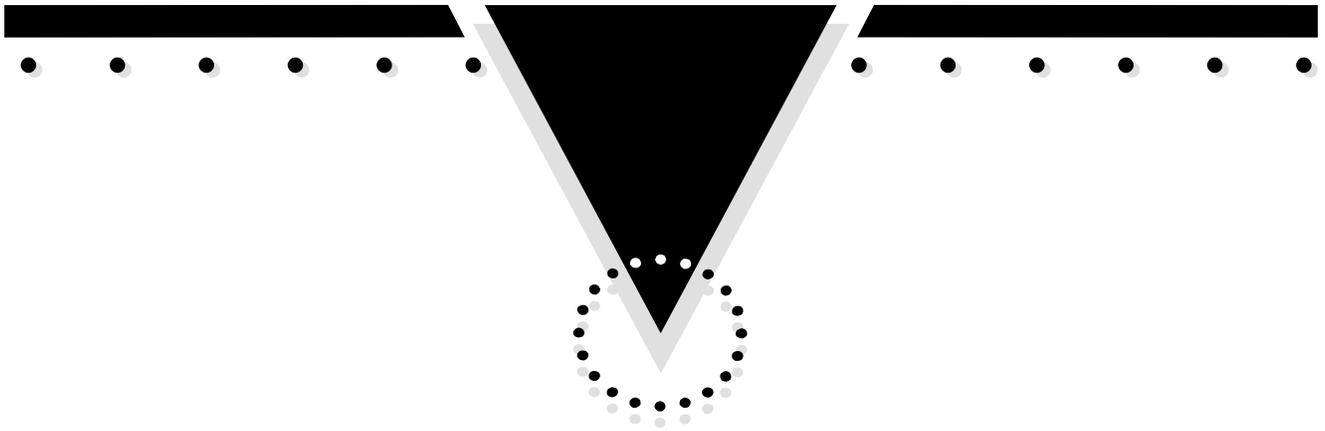
Ressources techniques nécessaires :

Le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles, sur présentation d'une demande déposée annuellement par le Comité dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires de la Ville, adoptera à sa discrétion un budget afin d'assumer une partie des frais de fonctionnement du Comité (photocopies, télécopies, etc.).

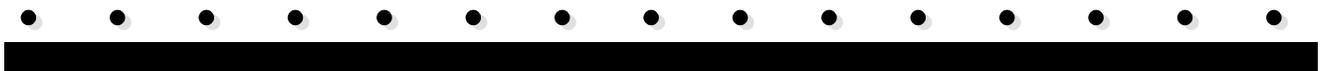
Accès aux informations :

L'accès aux documents détenus par le Comité est régi par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2).

Ces informations sont contenues dans le *Guide d'implantation d'un comité consultatif en condition féminine auprès d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC)* de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2006).



LETTRES D'APPUI



Sherbrooke, 17 novembre 2017

À l'attention des élu.e.s
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom des P.É.P.I.N.E.S., il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Plus particulièrement, nous soutenons le projet parce que nous trouvons important :

- L'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- La prise en compte des besoins des femmes dans l'aménagement du territoire ;
- L'implication des femmes dans le développement économique ;
- L'instauration d'une culture de l'égalité dans tous les champs de compétence de la ville ;
- La pleine participation des femmes au sein des diverses instances.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débiter officiellement sans tarder.

Faites partie des villes novatrices en favorisant le développement égalitaire de votre territoire!

Au plaisir de coopérer !

Joanie Martin-Guay
Agente de liaison
P.É.P.I.N.E.S.
819.342.4402
www.pepines.com



Groupe d'action trans
de l'Université de Sherbrooke

20 novembre 2017

À l'attention des élu.e.s
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom du Groupe d'action trans de l'Université de Sherbrooke, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des personnes marginalisées par leur genre, soit les femmes et les personnes non binaires.

Considérant qu'il n'y a pas, au Conseil municipal, d'élue ouvertement trans, non binaire ou non conforme dans le genre, la création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les personnes qui s'identifient partiellement ou totalement comme femme, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de nos communautés à notre ville. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débiter officiellement sans tarder.

Solidairement,

Séré Beauchesne Lévesque, responsable à la coordination
Groupe d'action trans de l'Université de Sherbrooke
gatus@USherbrooke.ca



Sherbrooke, 16 novembre 2017

À l'attention des élu.e.s
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom du CALACS Agression Estrie, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débuter officiellement sans tarder.

Solidairement,

Maggie Fredette
Coordonnatrice Intervention
Calacs Agression Estrie



Sherbrooke, 16 novembre 2017

À l'attention des membres élus
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom d'Élixir, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débiter officiellement sans tarder.

Cordialement,

Julie-Soleil Meeson, directrice
333, rue du Québec
Sherbrooke, (Qc)
J1L 3H6
julie-soleil@elixir.qc.ca
819-562-5771

Sherbrooke, 13 novembre 2017

À l'attention des élus-es
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

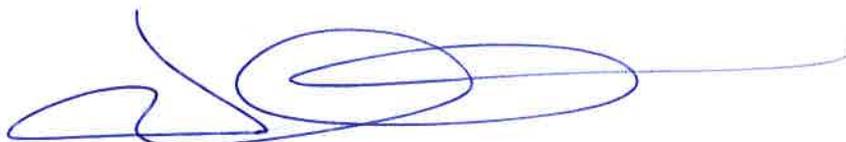
Mesdames, messieurs,

Au nom d'Arrimage Estrie, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débuter officiellement sans tarder.

Solidairement,



Julie Witty Chagnon
Coordonnatrice Arrimage Estrie
819 564-7885 / info@arrimageestrie.co



À l'attention des élu.e.s
Conseil municipal de Sherbrooke

Sherbrooke le 17 novembre 2017

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom de la Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débiter officiellement sans tarder.

Au plaisir et solidairement

Mariame Cissé
Coordonnatrice de projet
Responsable du comité femmes
FCCE

Un levier de développement... pour l'Estrie

1084, rue King Ouest, bureau 2 Sherbrooke (Québec) J1H 1S2
Tél : (819) 823 0841 communication@fcestrie.org <http://fcestrie.org>



Sherbrooke, 15 novembre 2017

À l'attention des élu.e.s
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

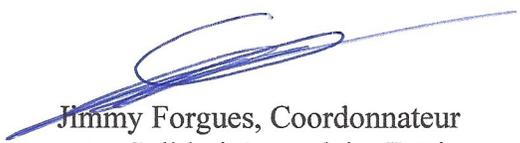
Mesdames, messieurs,

Au nom de Solidarité populaire Estrie, il me fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débiter officiellement sans tarder.

Solidairement,



Jimmy Forgues, Coordonnateur
Solidarité populaire Estrie

Sherbrooke, 13 novembre 2017



À l'attention des membres
Conseil municipal de Sherbrooke

Objet : Appui au projet du Conseil des Sherbrookoises

Mesdames, messieurs,

Au nom Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE), il nous fait plaisir d'offrir un appui significatif au projet du Conseil des Sherbrookoises porté par le Collectif Sherbrooke Féministe, ayant pour principal objectif d'augmenter la participation citoyenne et politique des femmes.

La création d'une instance consultative et participative au sein de la Ville de Sherbrooke, par et pour les femmes, favoriserait incontestablement l'atteinte de l'objectif d'une égalité entre les genres à Sherbrooke. De plus, ce serait l'occasion de créer de nouvelles solidarités tout en renforçant le sentiment d'appartenance de chacune ainsi que le « nous » collectif. Grâce à sa composition diversifiée et représentative des différentes réalités des personnes impliquées, le Conseil des Sherbrookoises, regroupant élues, citoyennes et représentantes de groupes féministes, serait assurément un atout pour l'ensemble de la population.

- Il s'agit d'une démarche d'éducation populaire favorisant le développement de la participation citoyenne ayant pour but de regrouper des citoyennes et de les mobiliser dans une démarche collective qui les amènera à poser des gestes concrets pour agir directement sur leur milieu de vie et ainsi améliorer, non seulement leurs conditions de vie, mais également celles de toutes les Sherbrookoises.

Par la présente, nous recommandons au conseil municipal de Sherbrooke de donner rapidement son aval à la création d'un Conseil des Sherbrookoises afin que les démarches de ce projet puissent débuter officiellement sans tarder.

Solidairement,

Alexandre Lavallée
TROVEPE – info@trovepe.com
187, rue Laurier, #313, Sherbrooke (Qc) J1H 4Z4